



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments

Le Programme Bâtiments remporte un succès sans précédent en 2018

Pour la première fois depuis le lancement du Programme Bâtiments, l'Etat de Vaud a engagé avant la fin de l'année l'intégralité de l'enveloppe annuelle mise à disposition des propriétaires souhaitant assainir énergétiquement leur bien immobilier. En 2018, plus de 38 millions de francs ont ainsi été attribués pour la réalisation de quelque 1500 projets de rénovation, permettant des retombées économiques de près de 200 millions de francs dans l'économie vaudoise. Afin de ne pas freiner les projets de rénovation en cours, les demandes de subventionnement pour 2018 peuvent toujours être déposées. Elles seront traitées selon la procédure habituelle et les aides financières prélevées sur l'enveloppe prévue pour 2019.

Les subventions octroyées dans le cadre du Programme Bâtiments aux propriétaires souhaitant rénover énergétiquement leur bien immobilier rencontrent un succès sans précédent. L'intégralité de l'enveloppe mise à disposition pour 2018 a déjà été engagée à fin octobre. Au total, 38,5 millions de francs ont été attribués et quelque 1500 projets d'assainissement ont bénéficié d'un soutien financier. C'est la première fois que cette situation se présente dans le canton depuis le lancement du Programme Bâtiments. Elle est d'autant plus remarquable que l'enveloppe - 7 millions de part cantonale et 31,5 millions de part fédérale - était la plus importante jamais mise à disposition par l'Etat de Vaud.

Demandes de subvention toujours possibles

Afin de ne pas freiner les projets de rénovation en cours d'élaboration, les demandes de soutien peuvent toujours être déposées. Les dossiers envoyés jusqu'à la fin de l'année seront traités selon la procédure habituelle et recevront un accusé de réception. Les décisions d'octroi de subvention ne pourront toutefois être envoyées qu'au mois de janvier prochain. Ces décisions seront prises selon les conditions 2018 et les montants prélevés sur l'enveloppe 2019 du programme d'encouragement.

Exception pour les audits énergétiques CECB Plus

Une exception sera faite pour les subventions accordées pour les audits énergétiques CECB Plus qui continueront à être octroyées jusqu'à la fin de l'année. Ces audits constituent en effet une aide importante à la décision pour les propriétaires souhaitant entamer des travaux de rénovation.

Appui concret à l'environnement économique local

En plus de constituer un levier d'action important à la fois en matière de réduction des émissions de CO2 et de maîtrise de la consommation d'énergie, l'appui à l'assainissement des bâtiments traduit également la volonté du Conseil d'Etat de soutenir l'environnement économique vaudois. Pour chaque franc de subvention versé pour les rénovations, il est estimé que cinq à six autres francs sont investis.

Les 38,5 millions engagés en 2018 vont ainsi générer des retombées économiques d'environ 200 millions de francs. Si l'on prend par exemple la période de 2012 à 2018, les retombées des aides destinées aux rénovations se chiffrent à près de 700 millions de francs pour l'économie vaudoise.

Economies d'énergie et confort

Pour rappel, des travaux de rénovation portant sur l'isolation permettent de réduire de manière importante la consommation énergétique d'un bien immobilier, d'en augmenter le confort et la valeur, et de diminuer son impact sur l'environnement. L'effort important apporté au Programme Bâtiments est justifié par le fait que la consommation des bâtiments représente près de la moitié de la consommation énergétique du pays.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 novembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat

DTE, Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, Direction générale de l'environnement